

Caen, le 01/10/2024

**CHRISTOPHE BERNARD  
PHILIPPE CHANTEUR  
NATHALIE FLORYSIAK  
LAURENT HOUSSIN  
BENEDICTE IMBACH  
ERIK JUTEAU  
MICHAEL MERLIN**  
IA-IPR Établissements et vie scolaire

Les inspecteurs d'académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
Établissements et vie scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes  
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Rectorat de l'académie de Normandie  
168 rue Caponière  
BP46184  
14061 Caen cedex

**Objet : Courrier à l'attention des conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes de l'académie de Normandie – année scolaire 2024-2025**

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation nouvellement nommés dans l'académie de Normandie, ainsi qu'à messieurs Christophe Bernard et Erik Juteau qui rejoignent l'équipe des IA-IPR EVS.

**I. Perspectives de travail**

L'action des personnels s'inscrit pleinement dans le cadre de la [circulaire de rentrée du 27 juin 2024](#). Les axes de travail pour cette année scolaire sont les suivants :

- La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social
- La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation
- La cohésion autour de l'École et de ses personnels
- La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'École : Construire dès à présent l'École du futur

Sur le plan académique, la priorité de l'année est celle de l'acquisition par tous les élèves des savoirs fondamentaux. Des états généraux académiques se sont tenus sur ce thème en juillet dernier. Chaque personnel de l'académie est mobilisé pour améliorer ces performances dans les compétences fondamentales – lire, écrire, compter, résoudre un problème – et permettre à chaque élève de réussir. Professeurs documentalistes et CPE contribuent à cet objectif, à toutes les échelles, de l'établissement et des territoires.

La circulaire de rentrée rappelle ainsi la priorité de la nation pour l'école et porte l'ambition républicaine de ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.

**II. Conseillers principaux d'éducation**

La réactivation de l'École comme ascenseur social et scolaire passe d'abord par la maîtrise des savoirs fondamentaux, qui nous oblige collectivement : elle constitue un enjeu fort pour notre académie, en particulier dans l'accompagnement et le suivi renforcé des élèves les plus fragiles.

En corollaire, l'ambition scolaire constitue un objectif majeur dans l'accompagnement de chaque élève à l'orientation, avec pour horizon la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre.

Rappelons que sept élèves sur dix, en situation de grande précarité, sont scolarisés hors éducation prioritaire ; pour prévenir toutes les formes d'assignation, lutter contre les stéréotypes et assurer une pleine inclusion scolaire, nous devons donc d'œuvrer collectivement à faire de l'école une véritable fabrique du citoyen. Tous les temps de vie de l'élève y contribuent. Les compétences scolaires développées en classe doivent trouver des prolongements dans tous les moments de la vie de l'élève, au collège, au lycée et à l'internat, pour construire de véritables compétences psycho-sociales.

La circulaire de rentrée rappelle le rôle protecteur de l'école, pour tous les membres de la communauté éducative. Prévenir et agir pour protéger, afin que chacun puisse construire l'avenir. L'école doit ainsi jouer un rôle déterminant dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable.

Les conseillers principaux d'éducation ont toute leur place dans la poursuite de ces objectifs qui sont au cœur de leur métier d'accompagnement des parcours des élèves et d'éducation à la citoyenneté. Acteurs majeurs de la politique éducative en établissement, vous contribuez à la construction des parcours et des projets pour l'animation d'une vie lycéenne et collégienne engagée.

L'offre de formation évolue afin d'accompagner le développement professionnel. Les animations de bassin et la journée académique ne seront pas reconduites.

Les modules de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) sont articulés autour de propositions d'offre de formation qui se déclinent de la manière suivante :

**Des modules sur la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage sont ouverts aux CPE** et permettent de croiser les regards en inter catégoriel, avec tous les acteurs des alliances éducatives, pour soutenir l'engagement des élèves : <https://www.ac-normandie.fr/cycle-de-formation-pour-tous-les-personnels-et-tous-les-metiers-orientation-129469>

**D'autres offres sont réservées aux CPE, elles sont centrées sur les gestes métiers spécifiques, qui concernent le diagnostic et l'animation de la vie scolaire ainsi que la politique éducative au sein de l'établissement.**

Les modules de formation, en candidature individuelle, sont ainsi conseillés aux collègues qui souhaitent réinterroger leur pratique, échanger et mutualiser des outils au service de l'animation de la vie scolaire de leur établissement.

Un volet spécifique du plan de formation à destination des AED vient compléter l'offre de formation pour la vie scolaire : <https://www.ac-normandie.fr/cycle-de-formation-pour-les-cpe-aed-129544>

Pour l'entrée dans le métier, nous conseillons **aux CPE contractuels, qui préparent le concours interne**, de s'inscrire également à ces modules de formation, afin de renforcer et approfondir leurs compétences.

Un plan de formation spécifique destiné **aux CPE néo contractuels, ainsi qu'aux T1 et T2**, vise à accompagner l'entrée progressive dans la carrière.

Pour les collègues chevronnés qui souhaitent exercer des **missions de tutorat**, nous vous invitons à vous signaler par courriel à l'IA-IPR EVS en charge de votre bassin.

Dans une logique innovante, l'académie de Normandie s'est dotée, cette année, de nouvelles modalités de formation et d'accompagnement au développement professionnel, en réseau et en proximité : **les communautés d'apprentissage.**

Mises en place dans le cadre de l'Ecole Académique de la Formation Continue, ces communautés ont vocation à travailler sur un objet de réflexion collectif, durant une période donnée, selon une méthodologie de réseau collaboratif de proximité. Les thématiques professionnelles abordées peuvent être diverses et traiter, par exemple, de la justice scolaire, du management d'équipe, des alliances éducatives... Si ce dispositif vous intéresse, nous vous invitons à le signaler, à l'adresse [ipevs@ac-normandie.fr](mailto:ipevs@ac-normandie.fr) ainsi qu'à l'IA-IPR EVS de votre bassin, en précisant la thématique envisagée et les membres intéressés.

De plus, des formations sur site (Formation d'Initiative Locale) peuvent toujours être demandées par les chefs d'établissement, dans le cadre du **groupe académique « climat scolaire »**, sur les thématiques suivantes : gestion des conflits, persévérance scolaire, dynamiques collectives, justice scolaire, compétences psycho-sociales, qualité de vie à l'école.

Enfin, **la prévention du harcèlement en milieu scolaire, le bien-être à l'école, les compétences psycho-sociales des élèves, la laïcité et les valeurs de la République**, demeurent des priorités, qui orientent l'engagement professionnel des CPE au cœur des équipes éducatives :

<https://www.ac-normandie.fr/cycle-de-formation-pour-tous-les-personnels-et-tous-les-metiers-secourisme-sante-et-bien-etre-129474>

<https://www.ac-normandie.fr/cycle-de-formation-pour-les-professeurs-du-2nd-degre-education-aux-medias-et-a-l-information-129488>

### **III. Professeurs documentalistes**

L'action des professeurs documentalistes, tant au travers de leur rôle au sein de l'éducation aux médias et à l'information que dans le cadre de la promotion de la lecture, s'inscrit dans celle de l'acquisition par les élèves des savoirs fondamentaux. Nous vous invitons donc, si cela n'est pas encore le cas, à formaliser ces contributions au travers de vos projets de politique documentaire et bilans annuels, ainsi qu'en identifiant, dans vos progressions annuelles, les savoirs fondamentaux à l'œuvre.

Le programme académique de formation (PrAF) en documentation s'articule quant à lui autour de trois axes.

Le premier est la possibilité de s'inscrire, en candidature individuelle, à un ou plusieurs modules regroupés au sein de deux parcours :

- consolider ses compétences en sciences de l'information et de la communication et en éducation aux médias ;
- gestion et valorisation du fonds documentaire.

Les inscriptions se font via le site de l'[EAFC](#).

Le deuxième axe prendra la forme d'une journée thématique qui sera l'occasion d'allier un temps de formation, probablement sous la forme d'une conférence, et de travail en commun, selon des modalités que nous vous préciserons ultérieurement.

La troisième s'appuiera sur le déploiement de communautés d'apprentissage qui permettront à des collectifs d'une dizaine de professeurs documentalistes de réfléchir à une problématique professionnelle en étant accompagnés par un collègue formé.

Nous reviendrons donc vers vous prochainement, notamment pour ces deux derniers axes qui constituent de nouvelles modalités de formation dont la mise en œuvre est en cours de finalisation.

Nous vous rappelons également l'existence du groupe de recherche et de production (GRP) DidacSIC qui a pour objectifs la production de ressources didactiques en lien avec la recherche en sciences de l'information et de la communication, ainsi que celle du site [Normandoc'](#), qui vit pour vous et par vous : chacun d'entre vous peut être contributeur et proposer des articles.

Enfin, comme l'an passé, nous vous proposerons un webinaire académique le mercredi 27 novembre, de 14h à 16h. Celui-ci sera enregistré pour celles et ceux d'entre vous qui ne pourront y assister en direct.

### **IV. Rendez-vous de carrière**

Les rendez-vous de carrière se poursuivront dans le cadre des modalités d'évaluation des personnels enseignants et d'éducation relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Ils se déroulent en deux temps.

Pour préparer ce rendez-vous et nourrir les échanges, vous pourrez vous appuyer sur le « [Document de référence de l'entretien](#) », et, si vous le souhaitez, nous l'adresser par courriel ([ipevs@ac-normandie.fr](mailto:ipevs@ac-normandie.fr)).

Le chef d'établissement est associé à ce processus d'évaluation et vous recevra ensuite en entretien.

#### ✓ **Pour les conseillers principaux d'éducation**

La première phase se fondera sur l'observation d'une situation professionnelle de votre choix (exemples : intervention auprès d'un groupe d'élèves, animation d'une réunion, préparation d'une instance avec les élèves élus...). La seconde phase d'entretien professionnel permettra d'échanger sur l'ensemble de vos missions.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez utiles, relatifs à la politique éducative s'inscrivant dans le projet d'établissement.

#### ✓ **Pour les professeurs documentalistes**

La phase d'inspection se fera par l'observation d'une situation d'enseignement devant élèves, puis un second temps consacré à l'entretien professionnel.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez utiles, relatifs à la politique documentaire s'inscrivant dans le projet d'établissement.

V. **Bassins de référence des IA-IPR EVS de l'académie de Normandie :**

Département	Bassin	IA-IPR EVS référent
Calvados	Bessin	Nathalie FLORYSIK
	Bocage Virois	Nathalie FLORYSIK
	Caen Nord	Nathalie FLORYSIK
	Caen Sud	Bénédicte IMBACH
	Pays d'Auge	Nathalie FLORYSIK
Eure	Louviers Vernon	Michaël MERLIN
	Evreux Verneuil	Laurent HOUSSIN
	Bernay Pont-Audemer	Erik JUTEAU
Manche	Nord Cotentin	Philippe CHANTEUR
	Centre Manche	Christophe BERNARD
	Sud Manche	Philippe CHANTEUR
Orne	Bocage Ornais	Erik JUTEAU
	Centre Orne	Erik JUTEAU
	Perche - Pays d'Ouche	Philippe CHANTEUR
Seine-Maritime	Fécamp Lillebonne Yvetot	Laurent HOUSSIN
	Le Havre	Christophe BERNARD
	Barentin Rouen Droite	Laurent HOUSSIN
	Elbeuf Rouen Gauche	Bénédicte IMBACH
	Dieppe Eu Neufchâtel	Michaël MERLIN

VI. **pHARe**

Le programme pHARe entre dans sa 4<sup>ème</sup> année. Désormais, toutes les équipes ressources du 1<sup>er</sup> degré et des collèges ont reçu une formation sur 2 ans, les équipes ressources des lycées entament leur 2<sup>nde</sup> année de formation cette année scolaire 2024/2025.

A partir de cette rentrée 2024, tous les personnels recevront une formation de 6h, composée de 3h en auto-formation préalables à 3h de formation en présentiel. L'ensemble du programme de formation de déploiera sur 3 ans.

D'ores et déjà, vous pouvez suivre la première partie en auto-formation, sur le lien : <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2875>

Une attestation sera délivrée à la fin du parcours des 6h de formation.

Les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes ont un rôle essentiel dans la lutte contre le harcèlement, aux côtés des équipes pédagogiques et éducatives. Votre contribution dans les équipes ressources, mais aussi lors des temps forts comme la journée NAH qui aura lieu le jeudi 7 novembre, le concours NAH en janvier 2025, le Safer Internet day (SID) en février 2025, ... sont autant d'occasions de développer la culture commune de votre établissement autour de la lutte contre le harcèlement et d'engager avec les élèves un travail de fond et durable.

Pour rappel, vous disposez de l'accès à la plateforme pHARe via le portail métier (onglet « enquête et pilotage » puis « pHARe »), afin d'utiliser toutes les ressources documentaires à exploiter avec vos élèves et collègues.

Enfin, dans le cadre de PIX 6<sup>ème</sup> où vous pouvez être particulièrement mobilisés, il existe deux parcours sur le cyberharcèlement :

- **Un parcours "Protection et Sécurité numérique"** contenant un focus sur le cyberharcèlement et sa prévention (obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux, numéros d'écoute et de signalement, moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.)
- **Un parcours de culture numérique** plus généraliste pour permettre aux élèves, non seulement d'être mieux préparés face aux risques que le numérique peut représenter, mais aussi pour tirer pleinement parti de ses opportunités.

Le pôle harcèlement académique compte désormais 2 responsables académiques Caroline MINATCHY et Mylène LANGLOIS, et un gestionnaire administratif, Briec LECOQ. Vous pouvez les contacter à l'adresse [rectorat-harcelement@ac-normandie.fr](mailto:rectorat-harcelement@ac-normandie.fr)

### VII. Éducation aux Médias et à l'Information

La [circulaire du 24 janvier 2022](#) a rappelé que l'EMI devait s'inscrire au cœur du projet éducatif de l'École. En structurant davantage le pilotage de celle-ci par la création notamment d'une cellule académique et en mettant de nouvelles ressources à la disposition des établissements (avec l'appui du [CLEMI](#)), cette circulaire fait de l'EMI un enjeu majeur des années à venir pour notre système éducatif. Pour rappel, un [vade-mecum de l'EMI](#), très complet et opérationnel, est paru dans le sillage de la circulaire.

Des modules de formation transversaux en EMI, accessibles via le site de l'E AFC, sont proposés à tous les personnels du 2<sup>nd</sup> degré.

En cette rentrée de septembre 2024, les [programmes d'EMC](#) évoluent. Des membres de la cellule académique EMI peuvent se rendre dans les collèges et lycées dès la rentrée pour aller à la rencontre des équipes en charge de cet enseignement. L'objectif de ces rencontres sera notamment de fournir aux enseignants des ressources en lien avec la partie EMI de l'EMC.

Pour toute demande relative à une demande d'intervention sur ce thème, mais également pour toute question relative à la mise en place de projets, d'actions ou demandes de ressources dans le domaine de l'Éducation aux médias et à l'information, contactez **Laurent Houssin, IA-IPR EVS**, référent académique EMI : [referent-academique-emi@ac-normandie.fr](mailto:referent-academique-emi@ac-normandie.fr)

### VIII. Les missions particulières

	Professeurs documentalistes	CPE
Chargés de mission formation continue et initiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Karima Kadi, collège Raoul Dufy, Le Havre (76) : chargée de mission formation continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emmanuel Meilhac, collège Le Fairage, Périers (50)</li> <li>• Laëtitia Dufailly, collège Lavalley, Saint Lô (50)</li> <li>• Raphaël Viger, collège Jacques Brel, Cléon (76)</li> <li>• Mélanie Leroux, lycée Queneau, Yvetot (76) : prépa concours interne et formation initiale</li> </ul>
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anne-Lise Dupont, collège M. Grillard, Bricquebec en Cotentin (50) : interlocutrice académique pour le numérique (IAN)</li> <li>• Nathalie Dragée, lycée Rostand, Offranville (76) : administratrice du site disciplinaire (ASD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emmanuel Poisson, lycée Mézeray-Gabriel, Argentan (61)</li> </ul>

Nous tenons à renouveler nos remerciements aux chargés de mission de formation continue, formateurs, et tuteurs qui, chaque année, assurent la mise en œuvre, la cohérence et la qualité de l'ensemble des dispositifs de formation. Nous vous invitons également à consulter régulièrement les sites disciplinaires ([professeurs documentalistes](#) – [CPE](#))

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2024/25 et savons pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux  
établissements et vie scolaire de l'académie de Normandie